N° 50. — Deuxième Année. 10 CENT. le Numéro 10 CENT. Dimanche 23 Février 1890

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
SIX MOIS..... 2 fr. 50
UN AN..... 5 — »
Autres Départements ;
SIX MOIS..... 3 fr. »
UN AN..... 6 — »

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

ORGANE RADICAL-SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —
Elles sont reçues :
à ROANNE, aux Bureaux du Journal ;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION
S'ADRESSER AUX
BUREAUX DU JOURNAL
76, Rue Sainte-Elisabeth, 76
ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un roman inédit

LES

AMOURS DE JEANNE

Par L. ROY.

Nous espérons que ce roman, écrit spécialement pour les lecteurs du *Réveil Roannais*, et dont l'action se passe dans la *classe ouvrière*, sera sympathiquement accueilli par le public.

Nous publierons la semaine prochaine simultanément avec les *Amours de Jeanne*, *Evelinette*, nouvelle, par Louis ERRE.

Nous sommes heureux d'annoncer en même temps à nos lecteurs qu'à partir d'aujourd'hui nous publierons chaque semaine une *Chronique parisienne* sur les diverses questions du jour.

Nos amis apprendront avec plaisir qu'un *correspondant parisien* de talent veut bien nous prêter sa précieuse collaboration, et qu'un de nos députés journalistes les plus estimés et les plus en vue nous assure le concours de sa plume et de son expérience.

Nos lecteurs et nos coreligionnaires peuvent être persuadés que le *Réveil Roannais* fera tout son possible pour mener à bien son œuvre de propagande radicale-socialiste.

LA RÉDACTION.

SUPPRESSION DU MONOPOLE DES AVOCATS

Maxima de minimis, les plus petites causes produisent quelquefois les plus grands effets.

Quelque soit le nom donné à l'équipée du duc d'Orléans, gaminerie d'un collégien en vacances, enfantillage, amour de la réclame, coup monté par les orléanistes cherchant à attirer à leur profit la popularité éteinte du fameux général, nous espérons qu'elle aura un excellent résultat et nous sommes loin de nous en plaindre.

Elle nous a montré l'esprit turbulent et trop frondeur de Messieurs les avocats, ainsi que les sentiments réactionnaires qui les animaient. aussi les manifestations ridicules d'une partie du barreau de Paris, ayant à sa tête le bâtonnier lui-même, ont-elles suffisamment démontré l'impérieuse nécessité de faire la guerre à la robe noire de l'avocat, comme on fait à bon droit la guerre à la robe noire du prêtre, de l'apôtre de l'obscurantisme.

Les avocats ne savent pas se taire, a dit avec beaucoup de raison dans sa plaidoirie le défenseur du duc d'Orléans. Nous trouvons même qu'ils parlent beaucoup trop et qu'ils sont trop turbulents.

Il faut pouvoir leur imposer silence, et nous applaudissons très énergiquement à la proposition Maurice Faure, qui portera un coup mortel à leur monopole, si comme nous l'espérons, elle est adoptée par la chambre des députés.

« Devant les Tribunaux de première instance et les Cours d'appel, les parties peuvent présenter leurs observations en personne ou par mandataires.

« Nul ne pourra plaider devant les Tribunaux, si la partie présente à l'audience ne l'autorise, ou s'il n'est pas muni d'un pouvoir spécial.

« Ce pouvoir qui pourra être donné au bas de l'original ou de la Copie de l'assignation sera exhibé au greffier avant l'appel de la cause et par lui visé sans frais. »

On ne saurait méconnaitre la justice et l'équité de cette mesure. Elle est déjà mise en pratique par les Tribunaux de Paix et de Commerce, et personne n'a encore songé à en contester la légitimité et le bon fonctionnement.

Nul doute que devant les Tribunaux supérieurs, jugeant en fait, elle ne soit accueillie avec beaucoup d'empressement par le public plaideur.

C'est pourquoi, quand bien même la manifestation avortée du duc d'Orléans n'aurait eu que ce résultat, nous nous estimerions très heureux qu'elle se soit produite.

LEMOUSSEL

La Semaine Politique

Dimanche dernier ont eu lieu dans la seine les élections législatives complémentaires.

Les candidats boulangistes sont élus. Seul le sénateur Naquet est en ballottage.

Il arrive néanmoins avec le plus grand nombre de voix.

Faut-il voir dans ces élections la vitalité du boulangisme, un mouvement réactionnaire ?

Assurément non.

Le suffrage universel proteste seulement contre l'apathie des gouvernement, contre les mauvaises dispositions de cette Chambre qui parait ne vouloir rien faire de mieux que la précédente.

Les élections de dimanche doivent servir de leçon à la chambre. Le gouvernement doit comprendre à son tour que le pays ne veut plus se contenter de promesses.

Le parti boulangiste ne gagne rien en somme. Il perd au contraire un certain nombre de voix.

La République n'est pas en danger, et les nouveaux députés boulangeards ne peuvent rien contre elle.

Au commencement de cette semaine, nous avons appris la mort du Comte Andrassy, l'homme d'Etat le plus écouté de l'Autriche-Hongrie.

Nous allons reproduire de la *Nation* quelques lignes de biographie. Il n'est pas inutile de connaitre un peu le Comte Andrassy.

En lui s'éteint, dit *la Nation*, un des hommes les plus considérables de l'Autriche-Hongrie, un de ceux qui ont exercé, depuis une trentaine d'années, l'influence la plus sérieuse sur les destinées politiques de cette nation.

On n'ignore pas que M. le comte Andrassy, qui devait par la suite devenir chancelier de l'Empire, commença sa carrière comme simple insurgé en prenant une part active au grand soulèvement de la Hongrie en 1848.

Condamné à mort après l'écrasement de l'insurrection, pendu en effigie à Buda-Pesth, Andrassy, alors âgé de trente ans à peine, se réfugia en France d'abord, en Angleterre ensuite, où sa tournure et son élégance lui valurent de nombreux succès mondains. Mais l'amnistie de 1869, suivant les défaites d'Italie, lui rouvrit les portes de la patrie. Il n'hésita, du reste, pas un seul instant à rentrer.

Il avait déjà dépouillé le révolutionnaire et ne songeait qu'à tirer le meilleur parti de la situation nouvelle de l'Autriche-Hongrie. L'occasion ne devait pas tarder à se présenter, et un an après la guerre malheureuse de 1866, lorsque M. de Beust établit le dualisme qui établissait l'autonomie de la Hongrie, le comte Andrassy devint président du conseil des ministres hongrois. Nous ne retiendrons qu'un de ses actes durant cette période : Ce fut lui, plus que personne, qui empêcha l'Autriche d'intervenir en faveur de la France en 1870.

Sa situation allait grandir encore à la suite de cette guerre. Car, lorsque M. de Beust se retira, en 1871, devant la rancune persistante de M. de Bismarck, le comte Andrassy recueillit sa succession.

Il dirigea dès lors jusqu'en 1879, c'est-à-dire pendant huit années consécutives, la politique de l'Autriche-Hongrie, et on sait ce qu'elle devint entre ses mains.

Andrassy fut l'instrument principal de la politique que M. de Bismarck avait rêvé d'imposer à l'Autriche, c'est-à-dire l'abandon définitif de l'Occident, l'alliance austro-allemande dirigée contre la Russie ; enfin l'orientation vers les Balkans indiquée par la prise de possession de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Enfin, en 1879, il concluait définitivement le traité d'alliance avec l'Allemagne et il se retirait après cet acte qui résumait du reste toute sa diplomatie.

Cette politique lui survit, malheureusement.

En somme, c'est un homme d'Etat important qui s'en va. Mais la France n'a pas à pleurer un ami.

Cette semaine, le Sénat a examiné en première lecture la fameuse proposition de M. Marcel Barthe contre la presse.

Tous les opportunistes demandent avec le gouvernement la suppression de la liberté de la presse qui n'a été défendue au Sénat que par les réactionnaires. C'est une honte pour les républicains.

Les sénateurs ont déjà voté l'article de la loi qui renvoie devant le Tribunal correctionnel les délits d'outrage, d'injure et de diffamation. De cette façon le gouvernement fera tout ce qu'il voudra.

Nous reparlerons de cette loi liberticide.

CHRONIQUE PARISIENNE

Six élections avaient lieu dimanche dans le département de la Seine.

Il s'agissait de remplacer MM. Naquet, Paulin Méry, Goussot, Révest, Laur et de Belleval, députés boulangistes invalidés.

Les quatre derniers ont été réélus.

Il ne faudrait pas croire pourtant, comme le prétendent les journaux réactionnaires de toutes nuances et notamment l'organe de M. de Cassagnac, que les républicains ont reçu *une râclée*, dont ils se relèveront difficilement.

Certes, nous regrettons l'échec des candidats républicains, mais nous ne devons pas voir la situation plus mauvaise qu'elle ne l'est en réalité.

Retournant une phrase malheureusement célèbre du moniteur officiel de l'opportunisme, nous dirons: « *c'est un accident, ce n'est pas un malheur.* »

Le mécontentement contre les agissements du gouvernement et d'une Chambre trop modérée subsiste toujours, et s'il ne se traduit pas d'une façon plus énergique, il se manifeste suffisamment pour éclairer des gens moins aveugles et leur montrer le chemin qu'ils devraient suivre.

Profitera-t-on de ces avertissements répétés ? *Chi lo sa* ?

D'un autre côté, nous constatons avec plaisir que la banlieu seule de la Seine a subi l'influence anti-républicaine du parti dit national, parce qu'il représente le fuyard de Jersey, allié aux pires ennemis de la nation.

Paris reste debout sur la brèche. Après avoir aux élections du 6 octobre montré qu'il entendait défendre envers et contre toutes les fractions coalisées le drapeau de la République, il a fait subir un premier échec au bras droit de l'ex-général, en donnant à Naquet 3.840 voix, au lieu de 4.586 qu'il avait eues le 22 septembre, pendant que ses concurrents républicains obtiennent dans le 5e arrondissement 4.749 voix. Nous pouvons légitimement espérer voir le 2 mars la défaite honteuse de l'apôtre du boulangisme.

Dans les autres circonscriptions, M. Goussot perd 296 voix, M. Revest 466, M. Laur 537 et M. de Belleval 1.173.

Quant à l'élection du 13e arrondissement, c'est par erreur sans doute que les journaux ont proclamé élu M. Paulin Méry. En prenant comme exacts les chiffres donnés par les journaux du parti boulangiste eux-mêmes, il n'aurait obtenu que 5.710 voix. La majorité absolue sur 11.423 votants étant de 5.712 voix, il y aurait ballottage.

Nous sommes obligé de reconnaître que messieurs les réactionnaires n'ont pas le triomphe modeste ; il est vrai que les coups de grosse caisse, même dans les plus mauvaises situations, permettent en assourdissant le public, d'exagérer la vérité.

Il est une victoire que nous enregistrons avec plaisir. M. Ceccaldi, républicain radical, a battu dans la Corse avec 300 voix de majorité, le candidat boulangiste de Multedo, député invalidé.

Il est une question qui préoccupe beaucoup la société parisienne. La France doit-elle ou ne doit-elle pas se faire représenter au Congrès de Berlin ?

Si l'on se tenait à la lettre du Congrès, il est incontestable que nous devrions, quelles que soient notre antipathie et même nos rancunes contre les spoliateurs de l'Alsace-Lorraine, envoyer des délégués à Berlin.

La politique étant mise à part, ce n'est plus qu'une réunion de savants ; le nom et le lieu de la capitale de l'Etat européen qui les recevrait, importeraient peu. Une année on se réunit à Rome, une année à Paris, une année à Vienne, une année à Berlin, etc. C'est dans l'ordre des convenances, et nul ne saurait y trouver à redire.

Est-ce bien le cas dans l'espèce actuelle ? Nous ne devons pas oublier que la Confédération Helvétique, qui a toutes nos sympathies, avait pris les devants en convoquant les diverses nations pour le même objet.

Nous ne saurions donc trop inviter notre ministre des affaires étrangères à ne pas s'engager légèrement, et à ne pas répondre à l'invitation allemande avec trop de précipitation.

Germanos timeo...

Il paraît que jaloux des lauriers que le jeune duc d'Orléans n'a pourtant pas encore ramassés, le prince Plon-plon préparerait ses batteries au château de Prangins, pour manifester prochainement. Nous le prions de se hâter, la mi-carême va bientôt venir, et cela égaiera peut-être un peu la monotonie de nos fêtes carnavalesques.

Le carnaval se meurt, dit-on chaque année. Cela est absolument exact. Le Mardi-Gras n'existe plus à Paris que sur les calendriers.

Doit-on s'en réjouir ? Doit-on le regretter ? On voit tant de mascarades tous les jours dans les diverses classes de la Société, que le travestissement officiel des jours gras nous laissait complètement indifférent, et s'il me faut dire toute ma pensée, j'ajouterai franchement que j'aimerais mieux voir un homme habillé extérieurement en polichinelle ou en arlequin, qu'un caméléon politique se travestissant moralement de radical enragé, en opportuniste honteux ou en boulangiste intéressé.

Bien que nos députés ne fassent pas absolument parler d'eux au Palais-Bourbon, quand ils travaillent, on s'aperçoit cependant qu'ils sont en vacances. Ils ont éprouvé le besoin de se reposer pendant quelques jours.

Il est si doux de ne rien faire... (*air connu*) Espérons qu'à leur retour, ils reprendront sérieusement l'examen des nombreuses lois qui attendent dans les cartons de la Chambre, le bon plaisir de nos législateurs, et en satisfaisant leurs

---

Feuilleton du *RÉVEIL ROANNAIS*

Les Amours de Jeanne

ROMAN DE MŒURS (1)

Par L. ROY 1

I

Dans un des quartiers les plus populeux de Paris, faubourg St-Antoine, tout au près de la rue de Charonne, habitait la famille Vinceneau, composée de la mère et de trois enfants. La mère, Françoise Vinceneau, bonne ouvrière, gagnait de quoi subvenir aux besoin absolus de la famille, et ce que gagnaient les deux jeunes filles apportait le bien-être et le superflu. Quant au troisième enfant, c'était un jeune garçon de onze ans, qui apprenait, comme apprenti, le métier de peintre sur émail.

Jeanne, l'ainée, était une grande jeune fille de dix-huit ans, svelte, élancée, d'une beauté séduisante et sympathique. Sa bonne figure, qu'éclairait un rire perpétuel, attirait les regards de plus d'un passant, mais elle savait conserver toute son indépendance et ne se montrait pas plus fière de l'attention dont elle était l'objet. Son front brun et élevé, où perçaient quelques taches de rousseur, contrastait avec la blancheur de sa peau, qui se révélait au menton ; on eut dit une fleur qui commençait à se flétrir, avant d'avoir vécu, mais une gaité naturelle faisait disparaitre l'apparence soucieuse de son visage.

(1) *Reproduction interdite, sans autorisation de l'auteur.*

A la bien considérer, on retrouvait dans l'ensemble de sa physionomie les traits distinctifs et caractéristiques de ces filles de tribus nomades, qui sortent tous les ans des provinces du nord de l'Italie.

Son caractère se ressentait de cette bizarrerie physique de la nature : bonne par excès, mauvaise à l'extrême, elle était capable des plus grands entrainements, et de même qu'elle cédait avec empressement à un caprice, de même elle rompait avec la même facilité avec ce qui lui avait plu. Cette étrangeté morale devait briser l'avenir de bonheur qu'elle pouvait rêver, mais qu'elle ne pouvait et ne savait conserver.

Marie la jeune avait environ quatorze ans ; vraie enfant de Paris, elle en avait les défauts et les qualités, et, suivant que sa conduite, suivant que ses penchants seraient plus ou moins surveillés, elle devait être honnête fille ou fille légère. Nous devons ajouter qu'elle avait la physionomie très intelligente et très développée, et qu'elle comprenait aussi facilement le bien que le mal. Il eut été toutefois imprudent et téméraire de porter un jugement sur cette enfant. Nous verrons plus tard quelle part importante elle prit dans cette histoire.

Les deux sœurs travaillaient ensemble et toutes les semaines, elles apportaient régulièrement à leur mère le produit de leur travail.

Le père Vinceneau était mort depuis plusieurs années, et sa jeune femme avait su par son travail et son énergie élever honnêtement tous ses enfants.

II

Jeanne avait-elle déjà aimé quand elle fit la rencontre d'Albert Marandel ? Oui, si on appelle du nom d'amour ces affections d'enfant qui naissent et meurent en un jour ; non, si l'on donne ce nom aux grandes et douces affections du cœur qui font naître dans l'esprit un trouble de tous les instants, qui surexcitent les sentiments, et transportent l'être humain dans un monde de rêveries et de jouissance extatique.

Un soir d'août 1875, Jeanne revenait avec sa sœur de l'atelier où elles travaillaient, rue de Charenton, près du boulevard de Reuilly et elles traversaient le boulevard Mazas, quand une voiture lancée à fond de train, tourna au coin de la rue Beccaria. Le cheval allait renverser la petite Marie ; Albert, qui suivait depuis quelque temps les deux ouvrières, se précipita courageusement à la tête de l'animal, qu'il fut assez heureux pour maintenir.

Marie échappa à un danger certain et Jeanne ne put mieux faire que d'accepter le bras de leur sauveur pour reconduire sa petite sœur que la peur avait effrayée au point de l'évanouir.

C'est dans ces circonstances que le jeune homme avait été présenté à la mère Vinceneau.

Albert était un jeune et honnête ouvrier. Il était contre-maître dans une importante fabrique de papiers peints de l'avenue Daumesnil, et un soir à la sortie de l'atelier, il avait rencontré sur son chemin à l'angle de l'avenue Daumesnil et de la rue de Charenton Jeanne et sa sœur qui rentraient chez elles. Il les avait suivies d'autant plus facilement qu'il restait aussi dans le faubourg St-Antoine, bien qu'un peu plus haut, près du passage Tocanier.

Depuis le jour où il avait aperçu cette grande et belle jeune fille, à la démarche gracieuse, au visage souriant, il s'était senti attiré vers elle par un de ces élans du cœur qui bouleversent les esprits les plus prévenus contre l'amour.

Il se disait dans sa naïveté d'honnête homme que, vivant comme lui du produit de son travail, elle pourrait apprendre à l'aimer, à l'apprécier, et qu'un jour peut-être, elle pourrait devenir la compagne de sa vie.

Il travaillait de plus en plus assidument, fortifiant de plus en plus cette douce espérance au fond de son cœur ; il était heureux quand, le soir après son travail, il pouvait suivre des yeux Jeanne et sa sœur, et il avait toutes raisons de la supposer une honnête fille, car jamais elle ne s'était arrêtée pour parler à un homme et jamais aucun homme ne l'avait reconduite.

C'est alors qu'un accident imprévu le mit face à face avec celle qu'il aimait. Trop timide et trop respectueux pour aborder, sans motif apparent, une jeune fille dans la rue, il avait saisi avec empressement une occasion, qui, tout en lui permettant de montrer son courage, devait lui ouvrir les portes de la famille Vinceneau.

Après les remerciements les plus chaleureux, madame Vinceneau offrit au sauveur de sa fille de partager leur repas du soir. Après bien des insistances, le jeune homme finit par céder et il remarqua avec plaisir que Jeanne le regardait assez favorablement.

Il remerciait sa bonne étoile, mais il était loin de se douter que Jeanne n'était qu'une enfant coquette et capricieuse, qui allait jouer avec son cœur et ses plus nobles sentiments, comme un chat joue avec les souris qu'il s'apprête à dévorer.

Le dîner fini, Albert reçut l'invitation, tant de la mère Vinceneau que de Jeanne elle-même, de venir les voir aussi souvent qu'il lui plairait, et notamment d'assister à un dîner, qui devait avoir lieu le dimanche suivant, à l'occasion de la Sainte-Jeanne, patronne de la jeune fille.

Pendant quatre jours, Albert ne dormit pas ; chaque nuit, son cœur était plein du souvenir de la première soirée qu'il avait passée avec celle qu'il considérait déjà comme sa femme. Aussi, le dimanche, à cinq heures précises, il sonnait au logement de la mère Vinceneau, qui l'accueillit avec beaucoup d'empressement et le présenta amicalement à tous les amis de la famille.

Le dîner fut très gai ; Albert placé à côté de Jeanne ne cessait de porter ses regards et sa pensée vers sa voisine, et au dessert, quand vint le moment de chanter et que ce fut son tour, il chanta les couplets suivants d'une chanson qu'il avait composée sous l'inspiration de l'amour dont son cœur était rempli.

1er COUPLET

La feuille pousse à l'arbrisseau,
Allons sous la verte ramée
Respirer auprès du ruisseau
Du printemps l'haleine embaumée.
Le soleil levant nous invite,
L'oiseau nous redit ses concerts ;
Ne tarde pas, ô Marguerite,
Viens courir sur les tapis verts.

Avec moi viens ma bien aimée,
L'aube paraît, voici le jour,
Des oiseaux la voix éveillée
Chante l'amour (*bis*)

2e COUPLET

Les brillants rayons du soleil
Se glissent déjà sur la mousse ;
La nature a l'éclat vermeil
Anime la fragile pousse,
Tiens, déjà le ruisseau murmure
En arrosant ses bords fleuris ;
Pour toi tout brille en la nature,
En ton amour, je la bénis !

Avec moi viens, ma bien aimée,
L'aube paraît, voici le jour ;
Des oiseaux la voix éveillée
Chante l'amour (*bis*)

Cette chanson fut accueillie par de chaleureux applaudissements ; on en félicita vivement l'interprète et auteur. Jeanne comprit l'allusion qu'elle renfermait, rougit et regarda avec émotion son amoureux voisin.

La soirée se passa vite, laissant Albert heureux et Jeanne rêveuse.

III

Depuis un mois, Albert accompagnaient tous les soirs les deux ouvrières à la sortie de leur atelier jusque chez elles. Il venait régulièrement tous les dimanches, et il était toujours bien reçu par la mère Vinceneau et toute la famille.

Un jour pourtant, une cruelle déception l'attendait ; il arrivait aussi joyeux que les dimanches précédents et Jeanne n'était pas encore rentrée ! Il remarqua une apparence de contrainte et de gêne dans l'accueil de la mère Vinceneau ; la petite Marie elle-même était embarrassée. Il voulut se retirer, on ne le retint pas. Il sortit aussitôt et s'en alla au bois de Vincennes pour pleurer plus tranquillement, ne soupçonnant pas encore la vérité ; mais il fut tristement désillusionné sur Jeanne, quand il l'aperçut donnant le bras à un jeune homme.

Que s'était-il donc passé ?

Depuis quelques jours, Jeanne, avec son caractère capricieux, commençait à se lasser de l'amour pur, honnête, qu'elle avait inspiré à Albert ; son esprit voltigeait et cherchait un amour nouveau.

Le jeudi soir précédent, elle passait devant le bal de la Rosière, rue de Charenton avec sa petite sœur. Le plaisir de la danse l'avait fait entrer dans cet établissement.

Après quelques tours de bal, elle s'aperçut de l'impression qu'elle avait produite sur Paul Davil. Son air modeste, sage et sympathique, avait attiré l'attention du jeune homme, qui, après quelques hésitations, aborda la jeune fille et l'invita à une polka.

(*A suivre*).

L. ROY.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

électeurs, qui ne sont pourtant pas très exigeants, ils feront disparaître complètement les traces du mécontentement qui a fait naître et entretenu le mouvement boulangiste.

Nous ne devons pas oublier le congrès des maitres répétiteurs, qui revendiquent avec tant de raison et de dignité des réformes absolument indispensables; véritables parias dans l'enseignement, ils demandent à être traités plus humainement.

Voici les résolutions qu'ils ont votées dans les diverses séances du congrès :

1° Les maitres répétiteurs sont chargés de l'éducation des élèves sous la direction du proviseur ;

2° Ils sont maitres dans leurs études comme les professeurs dans leurs classes ;

3° Ils ont le droit de récompenser et de punir. Dans l'étude ils peuvent punir comme les professeurs ; dans les exercices immédiatement après la faute.

4° Ils participent à l'instruction des élèves sous la direction des professeurs.

Application rigoureuse du décret du 8 janvier 1887, dans ses dispositions non contraires aux réformes demandées.

Le maitre répétiteur est libre, en dehors des heures de service, de la même façon que les professeurs en dehors des heures de classes.

On a également déposé des vœux : 1° En faveur d'un congé une fois par semaine ; 2° en faveur de la suppression des rapports secrets.

Nous ne pouvons que nous associer aux vœux des maitres répétiteurs et espérer que le ministre de l'Instruction publique en tiendra compte.

Enfin pour finir, nous signalons l'apparition de deux ouvrages qui produiront dans le monde politique une très grande sensation.

L'un du colonel Stoffel préconise l'alliance franco-allemande, sous la réserve de la rétrocession de l'Alsace-Lorraine à la France.

L'autre d'un auteur, dont le nom n'a pas encore été livré à la publicité, prétend que la seule alliance qui s'impose pour la France est l'alliance russe.

Quelles que soient les raisons qui militent en faveur de l'alliance avec l'Allemagne, il est certain qu'elle serait impopulaire. La conduite de nos voisins envers la France a fait naître dans notre pays des sentiments que la rétrocession des provinces alsaciennes ne ferait pas disparaître immédiatement. L'apaisement se ferait peu à peu ; mais s'il n'y avait pas alliance intime, il y aurait tout au moins des idées de pacification qui amèneraient peut-être le désarmement général.

Quant à l'alliance franco-dano-russe, elle ne peut servir qu'à contrebalancer les forces Austro-Italo-Prussiennes, et retarder la déclaration de guerre.

Elle n'aurait pas les mêmes conséquences au point de vue de la paix. Elle empêcherait la guerre mais en laissant les nations sur le même pied de nations armées, avec les mêmes budgets écrasants et ruineux.

Quoiqu'il en soit, malgré nos plus vifs désirs d'une paix générale, il y a tout lieu de craindre qu'elle ne puisse être que la résultante d'une guerre européenne.

L'. R'.

P.-S. — Au dernier moment, nous apprenons que la commission de recensement vient de proclamer élu Paulin Méry, dans le 13me arrondissement de Paris.

GUILLAUME II SOCIALISTE

On dit que Guillaume II a été entraîné à publier son rescrit en faveur des ouvriers par l'approche des élections, pour essayer d'égarer les socialistes allemands ; on dit aussi que c'est un commencement de désaccord avec Bismarck ; tout cela est possible. Quant à nous, nous ne voyons là qu'un courant irrésistible, auquel est obligé de céder l'autocrate allemand lui-même, et qui entraînera tous ceux qui lui feront résistance. Si l'empereur cède sans arrière pensée, il aura fait preuve de beaucoup d'intelligence. Toutefois les socialistes feront bien d'être prudents, de se tenir sur leur garde ; ils sont nombreux en Allemagne, bien organisés, ils peuvent remporter un succès relatif qui aurait d'importantes conséquences.

Il serait tout de même bien étrange que le signal des réformes sociales si nécessaires et si indispensables en France nous vienne de l'empereur d'Allemagne, et décide nos immuables du Palais-Bourbon à s'en occuper à leur tour.

Voici une partie du discours prononcé par Guillaume au conseil d'Etat :

« La tâche pour la solution de laquelle je vous ai, a-t-il dit, invités à vous réunir ici, est lourde et entraine pour vous une grande responsabilité.

« La protection à accorder aux ouvriers contre l'exploitation arbitraire et sans limites des forces du travail, les restrictions à apporter au travail des enfants, en prenant en considération les principes humanitaires et les lois naturelles, en prenant aussi en considération la situation importante de la femme dans la famille au point de vue moral et économique, aussi bien que le ménage ouvrier et les autres questions intéressant les classes ouvrières peuvent recevoir une meilleure réglementation.

« Les hommes compétents devront examiner jusqu'à quelles limites notre industrie peut supporter une surcharge de frais de production résultant de prescriptions plus rigoureuses en faveur des ouvriers, sans que l'activité rémunératrice des travailleurs en soit restreinte et, par suite, la concurrence sur le marché international.

« Dans ce dernier cas, il en résulterait, au lieu du progrès que je poursuis, une atteinte portée à la situation économique des ouvriers. Afin de conjurer ce danger, on ne saurait trop se prémunir de sagesse et de prudence.

« Il est d'autant plus important de trouver pour les questions qui s'imposent à notre époque, une solution heureuse, qu'il existe un lien visible entre cette solution et l'entente internationale sur ces mêmes questions dont j'ai pris l'initiative.

« Ce qui n'est pas moins important pour la consolidation des bons rapports entre les patrons et les ouvriers, ce sont les formes à employer pour garantir aux travailleurs qu'ils seront représentés par des délégués jouissant de leur confiance dans les négociations avec les patrons pour le règlement de leur champ d'activité commun et la sauvegarde de leurs intérêts.

« Il y aura lieu de se préoccuper de mettre en communication les représentants des ouvriers avec les fonctionnaires de l'Etat et les préposés à l'inspection des mines. Il faudra rechercher des règles capables d'assurer aux travailleurs l'expression sincère et pacifique de leurs vœux, et fournir aux autorités de l'Etat, à la fois le moyen de se tenir constamment au courant des questions ouvrières, grâce aux renseignements recueillis auprès des personnes directement intéressées et la possibilité d'entretenir avec ces dernières de bonnes relations. »

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Dans une grande partie de l'Europe, en Allemagne comme en France, la principale préoccupation du moment qui intéresse le plus les hommes d'Etat et les hommes compétents, c'est assurément la question sociale, celle concernant l'avenir et la position que doit prendre dans la société actuelle la classe ouvrière, qui en définitive forme la grande majorité des peuples. La tranquillité générale et l'avenir florissant des nations, dépendent entièrement de la manière dont seront résolues ces questions ; et leur avenir plus ou moins prospère est certainement à ce prix.

Parmi les moyens à employer pour satisfaire les nouvelles couches sociales, il en est un qui, depuis longtemps déjà, est mis en pratique, et qui, toujours a donné, et peut donner encore les résultats les plus sérieux : c'est la formation de sociétés de secours mutuels.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre ici cette question si difficile et de croire que ce système soit le seul possible. Il y en a bien d'autres que nous ne connaissons pas. Mais nous croyons fermement que par ce moyen on soulagerait dans une grande mesure les familles qui souffrent et dont les aspirations tendent à un bien-être auquel chacun de nous a droit.

Par le groupement, les hommes de bonne volonté dans un intérêt commun, apportant le résultat des petites économies qu'ils pourraient réaliser, subviendraient par le nombre aux besoins de leurs camarades et d'eux mêmes, dans la maladie ou la vieillesse. Si cette manière de faire était bien comprise, si par une simple économie de un franc par mois (ce qui en définitive est bien peu de chose) un grand nombre de citoyens voulaient réellement s'unir, nous sommes persuadés que des fruits bienfaisants se feraient bientôt sentir.

Nous ne sommes pas les seuls à le comprendre, car dans plusieurs communes de notre arrondissement des sociétés de secours mutuel, régies par des statuts sages et bien compris, se sont déjà fondées, et cet exemple sera certainement suivi par d'autres communes avec des associations de ce genre.

Dimanche 16 février, une réunion de cent personnes a eu lieu à Riorges, sous la présidence de M. Busson, maire de cette commune, ayant pour but la formation d'une société de secours mutuels de tous les corps d'état. Une entente parfaite n'a cessé de régner, et la réunion après avoir choisi son bureau, a confié à ce magistrat municipal le soin d'organiser cette association, qui, dans un avenir prochain, rendra certainement aux membres participants d'appréciables bienfaits.

Nous félicitons les hommes de bonne volonté qui, ne craignant ni les inimitiés, ni les critiques systématiques, se dévouent franchement au service de cette classe ouvrière si méritante, et nous engageons vivement les communes de notre arrondissement à suivre cet exemple.

OPPORTUNISME

De tous les côtés nous entendons des citoyens se plaindre au sujet de leurs contributions directes.

Généralement les impôts se trouvent cette année augmentés d'une façon assez sensible.

Il en résulte des plaintes nombreuses que messieurs les opportunistes mettent à la charge du Conseil municipal

Les amis d'Audiffred savent pourtant bien que le Conseil municipal n'y est pour rien. Peu leur importe. Ils trouvent là un prétexte pour critiquer les élus de la ville de Roanne, et ils s'en servent. On n'est pas plus *jésuite* !

Il nous est bien permis de donner quelques explications qui pourront être utiles non seulement aux contribuables mais encore aux électeurs dont la bonne foi pourrait être surprise par les raconages opportunistes.

Les contributions directes se composent ainsi :

Contribution foncière ;

Contribution des portes et fenêtres ;

(Ces deux contributions ne sont payées que par les propriétaires).

Contribution personnelle et mobilière se composant de la *côte personnelle* et de la *côte mobilière* ;

(La côte personnelle est fixe et représente trois journées de travail ; la *côte mobilière* est basée sur la valeur locative.)

La *Contribution des patentes,* lesquelles sont divisées en plusieurs classes.

Le Conseil municipal n'a pu en aucune façon augmenter l'une ou l'autre de ces contributions.

L'augmentation qui existe provient uniquement du département et de l'application d'une loi récente dont nous allons parler aussi.

On sait que la création des *Chemins de fer départementaux* a été adoptée par le Conseil général. A cet effet cette assemblée a voté dans une de ses dernières sessions trois centimes additionnels sur le principal des quatre contributions directes.

Voilà la première cause de l'augmentation relative des impôts.

La deuxième résulte d'une loi générale qui demande au plus vite des exceptions.

Personne n'ignore que nos députés ont décidé que les pères de famille de sept enfants ne payeraient pas de côte mobilière.

A Roanne comme ailleurs ces cas sont encore assez nombreux.

Des pères de famille très riches que nous pourrions citer, ne payent pas cette contribution. Cependant ceux seuls dont l'indigence est reconnue devraient jouir de ce privilège.

Il arrive donc que les autres contribuables payent maintenant les contributions dont ces privilégiés sont déchargés.

Nous ne savons pas si nous avons réussi à faire comprendre la cause réelle de cette augmentation de contributions.

En tous les cas le Conseil municipal ne peut en être rendu responsable.

Pour terminer nous dirons que nos concitoyens ont encore la faculté de formuler leurs réclamations.

Il leur sera sans doute fait droit dans la mesure du possible.

REVUE HEBDOMADAIRE

C'est en vain qu'on chercherait du sel attique dans la *Causerie* du *Journal de Roanne,* lorsque c'est M. F... qui tient la plume. Ce causeur est devenu grossier par inconscience et par habitude ; lorsqu'il n'est pas grossier il est trivial ; ce sont des cancans de portiers, du papotage de vieille femme, dans le genre de ceci : oyez la grande nouvelle ! « Bellino a été attaqué par plus fort que lui et son maître a dû invoquer l'intervention de la police. » Cherchez l'esprit ? Ou bien encore (voilez-vous la face), on laisse manquer notre pauvre commissaire de police de papier ! pas de celui qu'il faut toujours avoir dans sa poche. Voilà l'esprit ! Puis il continue, en termes émus, à plaindre ce pauvre fonctionnaire qui n'a plus une seule feuille de papier pour écrire ses rapports et qui doit les dicter debout à ces infortunés journalistes qu'on reçoit si mal à l'Hôtel-de-Ville. Que signifient ces doléances répétées aussi par l'*Union* ? Elles ne peuvent provenir de M. Auzéau, parce qu'il se serait moqué d'eux ; elles ne sont inspirées que par l'ignorance ou l'esprit de dénigrement. Donnez-vous donc la peine, sensibles journalistes, de prendre connaissance du budget de la Ville de Roanne, dont vous devez avoir reçu un exemplaire, et vous lirez à l'article *Police* :

Traitement et frais de bureau du Commissaire de police..... 3.600 fr.

Ce qui vous indiquera que les frais de bureau sont à la charge du Commissaire de police. Si vous n'êtes pas suffisamment convaincus, continuez l'étude du budget et dites nous sur quel chapitre on pourrait prélever ces frais, en s'appuyant sur quelle autorité ?

Pour ne pas accepter les explications simples et loyales de M. le Maire, relativement aux 1.500 francs votés par le Conseil municipal pour les artistes en détresse, le délicat causeur du *Journal de Roanne,* essaie de faire croire que l'affaire s'est passée comme il l'avait indiqué, que cela ressort des explications de M. Auboyer. Eh bien ! non, *mon pauvre vieux causeur essoufflé,* le Maire n'a pas mis 140 fr. dans sa poche, comme vous l'en avez accusé et malgré MM. Butty, Henry et Chanrion le Conseil a bien accueilli ses explications.

Il ressort cependant de cet incident, que le causeur en question ne s'intéresse pas beaucoup à ce qu'on lui répond, qu'on ne doit pas se gêner avec lui ; puisque c'est par les on dit, qu'il a su ou fait semblant de savoir que le *Réveil* l'a flagellé comme il le méritait.

***

L'*Union Républicaine* nous force toujours à nous répéter et à dire que ce n'est pas dans ses colonnes qu'il faut chercher la vérité ; c'est un axiome qui n'est pas difficile à démontrer.

Elle veut essayer de refaire l'historique des subventions accordées par les conseils municipaux de 1887 et 1888 pour le Concours musical ; elle confond tout, elle embrouille tout, à tel point qu'on ne peut s'y reconnaître. Suivant son récit c'est le même conseil qui a voté les deux subventions ; il est intervenu de longs pourparlers, de longues conventions entre les comités et le conseil.

Tout cela est l'œuvre de son imagination, pas un mot de semblable n'est consigné dans le registre des délibérations. Inutile de revenir sur cette affaire qui s'est terminée à la satisfaction de tout le monde.

Nous sommes heureux de constater que dans son rapport M. Chassain de la Plasse a bien voulu dire, que c'est après s'être entendu avec M. le Maire et après avoir apprécié ses raisons, qu'il propose d'appliquer le reliquat des 4.000 francs au festival musical d'abord et aux fêtes du Concours sans restriction et que c'est dans ce sens que le comité a voté. Cela nous satisfait amplement.

L'*Union* ne fait pas un compte-rendu plus véridique de la dernière séance du Conseil municipal. A l'occasion de l'interpellation sur l'emploi des 1.500 fr., elle représente le Maire comme très ému, pâle et ne sachant quelle contenance tenir, tandis qu'il ne s'est jamais mieux possédé, qu'il n'a jamais été si calme ; le reste est à l'avenant.

Elle termine en disant que le public s'est bien amusé, a bien ri ; c'est elle, la pauvre *Union* qui a dû rire jaune en voyant un scandale raté, car jamais auditoire n'a été aussi silencieux et aussi sympathique.

Il en est de cela comme de l'affaire Dégoutte, l'*Union* arrange tout à sa fantaisie et le fait gober à ses lecteurs ruraux.

***

Dans une réponse que le journal de la place du Marché croit insolente pour M. Delmorès et qui n'est que grossière, le semainier le prend de bien haut avec son confrère. Il essaie de le traiter avec le sans-gêne d'un homme supérieur, il est loin de l'être. Nous avons blâmé M. Delmorès de son attaque insuffisamment justifiée ; une réplique spirituelle, même un peu vive aurait suffi ; une insulte grossière le justifie et l'autorise à dire que si on n'a rien répondu, c'est qu'on n'avait rien à répondre, que le coup a porté juste, suivant le proverbe : que c'est celui qui se fache qui a tort.

***

La semaine écoulée on a procédé à la réception provisoire des travaux du Lycée de garçons. Etaient présents : MM. le Maire, Augé, Fortier-Beaulieu et Garnier, conseillers municipaux ; MM. Friesé, architecte de Paris, Riault, architecte de la Ville, M. le Proviseur, M. l'Econome du Lycée, et tous les entrepreneurs ou leurs représentants qui ont travaillé à l'édification du dit Lycée. Cette visite a été longue et minutieuse ; M. Fortier-Beaulieu doit en faire un rapport au Conseil municipal.

On a constaté quelques travaux à ajouter ou à compléter, quelques réparations, quelques modifications peu importantes. Ce qui a le plus mal impressionné les visiteurs ce sont de vieilles croisées que, par suite d'une inspection insuffisante, les architectes ont laissées en place sans réparation, dans les vieux bâtiments, et qui aujourd'hui nécessiteront une double dépense de plâtrerie et de peinture si on est obligé de les enlever ou de les réparer sur place.

Cette visite a permis de constater combien ces vastes établissements tenus par l'Etat, sont bien organisés pour l'hygiène, l'aération et le confortable, combien tous les services sont supérieurement aménagés : vaste cuisine avec fourneau monstre, chauffoir pour les assiettes et toutes les commodités de dégagement et de propreté, salles à manger bien aérées pour l'été et bien chauffées pour l'hiver, dortoirs, études, classes, salle d'arme, salle de bain, infirmerie, chambres isolées pour les cas particuliers, le tout dans les meilleures conditions, riche cabinet de physique et de chimie qui doit contenir pour 50,000 francs d'instruments et de produits chimiques, immenses cours pour les récréations, vastes préaux pour les temps de pluie.

Si cette année ce Lycée n'a pas davantage d'élèves, cela tient à des raisons que nous avons déjà données ; certainement il est appelé à en attirer beaucoup ; les parents ne tarderont pas à se rendre compte de tous les avantages qu'il leur offre.

***

Avant de quitter le Lycée de garçons apprenons à nos lecteurs que suivant une excellente tradition les pauvres n'ont pas été oubliés dans cet établissement ; à l'occasion du nouvel an une quête faite par les soins du proviseur M. Petit, entre l'administration, les professeurs et les élèves a produit la somme de 236 fr. 40, qui a été remise à M. le Maire. Nous adressons nos sincères remerciements à tous ceux qui ont participé à cette bonne œuvre.

***

Une bonne action en appelle une autre ; M. le Maire a reçu dans son cabinet la visite de madame la Directrice du Lycée de jeunes filles qui lui a présenté une

---

Feuilleton du *RÉVEIL ROANNAIS*

CONTES & NOUVELLES

LA SENTINELLE

Il est certain que la construction la plus importante de le petite île de Brinn, est cette bâtisse en granit — moitié entrepôt, moitié château fort — dont les hangars sont crénelés, dont les tours affectent des formes de bouteille, et qu'on aperçoit, tout d'abord, par-dessus les lauriers et les tamaris, quand on quitte la côte bretonne, en barque.

A l'un des pignons flotte le drapeau français, à l'autre un étrange oriflamme, qui balance, en lettres d'or sur champ d'azur, ces deux mots : « Distillerie Pegoulade. »

Dans ce pays breton, tous les manoirs ont une légende. Non pas seulement ceux qui datent de la chouannerie, voire du temps de Cézar ou des menhirs ; on a une histoire à débiter sur chaque toit qui fume. Celle de la distillerie Pégoulade a, dans le nombre, le rare mérite d'être vraie, — autrement je ne vous la conterais pas.

Il y a une trentaine d'années — vers 1860 — mourait, derrière ce rempart granitique, le noble comte Yves-Marie-Honoré de Kerléadec de Kerouara, dont la famille, ralliée au second empire, avait fourni à Napoléon III un ministre de la marine.

Pour le comtes Yves-Marie... (— parfaitement ! —)... en bon gentilhomme breton qu'il était, haut comme un géant et obtus comme un âne, il n'avait quitté son pays qu'un mois dans toute sa vie, quand il était venu à la cour pour épouser la jolie Parisienne que son cousin, le ministre, lui réservait. Après la noce, Yves-Marie avait emmené la jeune femme dans son manoir de Brinn', —et il ne l'en avait plus laissé sortir.

Les pêcheurs de l'endroit qui voyaient le couple se promener sur les grèves, galoper, côte à côte, à cheval, dans les sentiers de tamaris, affirment que la petite comtesse ne se plaignait point de cette séquestration. A la fois romanesque et pratique, avertie par des confidences de la lassitude des gens de cour, elle adorait ce sauvage intact, qui aurait pu l'habiller, comme une poupée, toute entière, dans les broderies de son gilet breton.

Aussi, lorsqu'un soir de mai, après la troisième année de mariage, six gaillards vigoureux rapportèrent au manoir le corps inanimé du comte Yves-Marie, la comtesse poussa de tels cris que, d'un bout à l'autre de l'île de Brinn', les femmes de pêcheurs réveillées dans leur premier sommeil, sentirent passer la mort sur leurs fronts.

On avait trouvé le comte Yves-Marie au pied de la falaise, avec son carnier à demi rempli d'oiseaux de mer, et son fusil brisé. On pensa tout bas qu'il avait dû s'arrêter dans quelque auberge, et que, ayant bu de l'eau-de-vie plus que de raison, il avait trébuché dans le sentier de la crête.

— C'est deux cercueils à clouer, disaient les bonnes gens en hochant la tête. La petite comtesse ne survivra pas à son mari.

Et vraiment, à la voir assise au chevet du mort, hagarde, éperdue, on pouvait craindre qu'un de ces sanglots qui la secouaient tout entière, ne lui décrochât le cœur, ainsi qu'il arrive aux dames des paladins, dans les chansons de la Table Ronde.

Pourtant la petite comtesse ne mourut pas.

Elle voulait vivre pour pleurer son mort prolonger, pendant des années, le culte de sa mémoire. Sur la pelouse du Manoir, à grands frais, elle fit construire un mausolée à étage. En haut, elle installa une « chambre de repos » où elle venait s'enfermer pour rêver. En bas, Yves-Marie fut enterré dans une chapelle, sous l'autel.

Et afin de donner à ce deuil la solennité d'une consécration officielle sur les instantes prières de la petite comtesse, le ministre de la marine ordonna qu'une sentinelle viendrait monter la garde devant la porte du tombeau.

***

Donc pendant six mois, de braves soldats défilèrent, relevés, toutes les semaines, par un camarades nouveau. La faction n'était pas dure : aucun képi galonné ne venait vérifier la tenue de la sentinelle ; il suffisait qu'on présentât correctement les armes, quand la veuve venait pleurer au tombeau.

Tous les jours, à la même heure, après son repas de midi, la petite comtesse, en vêtement de deuil et jusqu'aux pieds voilée, allait prier au mausolée.

Elle traversait le parc à pas lents, avec l'attitude recueillie d'un jeune diacre qui s'approche de l'autel. En passant devant la sentinelle, elle inclinait faiblement sa tête blonde, puis, elle entrait dans le tombeau sans se retourner.

Là, pendant une heure, les plantons l'entendaient soupirer et gémir. Ceux qui, sournoisement, pour voir, s'étaient approchés de la porte, affirmaient que, tout ce temps là, elle gisait sur la dalle, à genoux. Elle tenait embrassée la tête en marbre d'Yves-Marie, qui, noblement sculpté, gisait sur le tombeau.

***

Un matin du septième mois de veuvage, la sentinelle qui vint pour relever la garde fut un certain Pégoulade de Béziers, bien fait de sa personne, entreprenant avec les dames et tendre de cœur comme un raisin mûr.

La petite comtesse le salua au passage, ainsi qu'elle faisait d'ordinaire, puis elle disparut dans la chapelle. Mais elle n'avait pas plutôt commencé de soupirer qu'au dehors du mansolée un gémissement extraordinaire éclata, aigu bruyant, coupé de sanglots, comme la lamentation d'un dogue à l'attache. Un peu effrayée, la jeune femme se leva à la hâte et se tourna vers la porte.

Sur les marches, assis, le fusil parterre, le shako entre les genoux, la sentinelle hurlait, tamponnait ses yeux avec ses poings, en proie à une douleur si tumultueuse que la comtesse en demeura interdite.

— Voyons, mon ami.., qu'y a-t-il ?...

Qu'est-ce qui vous arrive ?...

En entendant cette voix, le planton écarta une seconde ses mains de son visage ; mais à peine eut-il aperçu la jeune femme qu'il s'aveugla de nouveau, écrasant avec rage sa figure bouffie.

— Hou ! hou ! hou ! sanglotait-il, la povre femme !... la po-vre pe-ti-te femme !...

Et ses larmes ruisselaient.

Interdite et émue, la comtesse s'enhardit à lui toucher l'épaule.

— Je vous en prie, dit-elle, remettez-vous, votre chagrin m'afflige.

Mais lui, secoué maintemant de hoquets, gémissait, tout prés de l'étouffade :

— Et bou-ne avec cela ! Bou-ne comm' un anze !

La veuve avait envie d'appeler au secours. Pourtant, elle songea qu'elle trouverait au premier étage du mausolée, dans la « chambre du repos », un goûter préparé d'avance. Elle monta donc l'escalier, à la hâte, et, de ses mains délicates, versa dans un verre d'eau quelques gouttes de cognac.

— Tenez, dit-elle en tendant ce breuvage au soldat, c'est un cordial.

Quand sa soif et l'émotion de la sentinelle furent un peu calmées, ils causèrent.

— Ze m'ap-pel-le, dit-il, Pégoulade de Bé-ziers, Z'ai encore cinq ans à ser-vir. Ma mère n'a pas pu m'azeter un homme...

La comtesse l'écoutait songeuse. Si au lieu de changer tous les jours de planton elle s'attachait ce garçon au cœur sensible ? Dans le vide d'affection où elle vivait maintenant, ce dévouement d'un bon serviteur aurait quelque douceur pour elle. Avec l'appui de son parent, le ministre de la marine, elle ferait sortir ce soldat du régiment. On commenderait à Paris, sur des mesures envoyées, un uniforme de garde particulier, aux armes des Kérouara.

— Que diriez-vous, Pégoulade, si je vous libérais de votre service pour vous prendre au mien ?

— Ah ! bou-ne ma-da-ne !

Le soir même elle écrivait an ministre, et Pégoulade fut autorisé par ses chefs à déposer le ceinturon.

***

Il ne s'en pavana pas moins bien vêtu. L'uniforme qu'il endossa sur l'ordre de la comtesse imitait, par la grandeur et les chamarrures, la livrée d'un garde pontifical. Ainsi tourné, la hallebarde en main, les escarpins sonnant sur la dalle, Pégoulade avait si fière tournure, qu'un jour, au lieu de lui apporter de ses mains fines le cordial de la consolation, la belle comtesse l'invita par la fenêtre du mausolée à monter dans la « chambre du repos ».

La chaleur était accablante, la jeune femme alanguie sur sa chaise longue.., Pégoulade avait le cœur sensible et une culotte blanche en peau.

Que se passa-t-il dans ce tête-à-tête de la veuve et de la sentinelle ?

Rien, sans doute, dont le mort eût à se plaindre, car Yves-Marie demeura allongé au rez-de-chaussée, la pointe des pieds au plafond, les bras en croix sur la poitrine. Accoutumé aux plaintes, les soupirs qu'il entendait à l'entresol ne pouvaient plus l'émouvoir...

Pourtant, trois mois plus tard, avant le premier bout de l'an, le curé de l'île de Brinn' célébra dans son église les noces de la comtesse Yves-Marie de Kerleadec de Kerouara avec la sentinelle Pégoulade.

Le nouvel époux que sa roture ne condamnait point a l'oisiveté s'accommodait mal d'une vie désœuvrée. A la place de l'écusson breton arraché du portail, donc Pégoulade, le second mari, arbora sa marque de fabrique. Il avait le goût de la distillation dans le sang, cet homme, histoire de se sentir toujours une bouteille sous la main.

Il a bien fallu que sur ce point la comtesse vainquit ses répugnances : elle n'en était plus à cela près, ayant passé sur tout.

Et comme le « Cognac Pégoulade » est bien noté dans les almanachs de la limonade, le commerce prospère. Chaque année, il faut élever un hangar nouveau. De toutes parts le mausolée est bloqué. Même au commencement de ce printemps. Pégoulade a du en rouvrir les portes.

Au premier, au-dessus de la chapelle, il a installé sa cave particulière.

— Que voulez-vous ? dit il gaiement, sa face de méridional élargie d'un bon sourire. Elle est si frais-se, mon bon, cette « cham-bre du re-pos ! »

HUGUES LE ROUX.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

élégation de ses plus grandes élèves lesquelles venaient aussi lui apporter un don pour les pauvres. Il s'agissait d'une quête faite dans les mêmes conditions que celle dont nous venons de parler plus haut. Une aimable jeune personne a tiré d'une fort jolie boîte la somme de 80 fr. 55 pour être versée au bureau de bienfaisance. M. le Maire très touché de cette offrande et de la manière dont elle était faite a remercié de son mieux et en termes émus cette gracieuse députation.

Il est bon de faire remarquer que madame la Directrice avait fait l'année dernière à pareille époque un don de même nature, et que souvent elle accompagne à tour de rôle ses élèves porter des secours aux familles malheureuses. Voilà ce qu'on peut appeler donner une bonne éducation.

⁂

Comme nous l'avons dit en tête de ce journal nous avons enrichi notre rédaction de la collaboration d'un excellent écrivain de Paris qui, toutes les semaines, nous adressera une correspondance, et de celle d'un de nos députés les plus sympathiques qui nous prêtera le secours de sa plume en attendant que nous ayons besoin de celui de sa parole. Comme on s'en doute, ce n'est pas la rotondité de notre caisse qui nous a valu cette bonne fortune, mais la solidarité de parti, le dévouement à la cause que nous défendons. Nous prions nos amis de Paris d'accepter nos sincères remerciements, en attendant que nous puissions leur témoigner autrement notre reconnaissance.

⁂

La soirée du mardi de carnaval a été très animée à Roanne; nous n'en parlons que pour constater qu'une foule énorme a circulé à partir de 5 heures du soir; que les rues étaient pleines de masques et de curieux, que les salles de bal étaient bondées, et que cependant aucun désordre n'a été signalé, qu'il n'y a eu aucun accident à déplorer, aucun cas grave d'ivrognerie, que le rapport de police de la soirée du 18 et de la nuit du 18 au 19 était vierge de tout méfait.

Cela ne démontre-t-il pas que si notre population ouvrière aime à s'amuser, elle est paisible et ennemie du désordre? Qu'il était inutile de renforcer la police pour la garder.

CAUSERIE

LE CARNAVAL

Le Carnaval n'est pas mort partout. Les Roannais sont persuadés du contraire, et mardi ils ont repété avec Regnard ces quatre vers d'actualité :

La raison vainement voudrait nous interdire
Le Carnaval, ce passe temps si doux ;
Les moments que l'on passe à rire
Sont les mieux employés de tous.

Donc à Roanne le Mardi-Gras a été bien fêté cette année.

Nul n'osera dire que nous nous trompons.

Nous déclarons avec franchise que nous ne nous attendions pas à voir autant d'animation dans notre ville.

Ce n'est pas sans étonnement non plus que nous avons constaté cet encombrement de masques gambadant joyeusement au milieu d'une foule émerveillée.

La rue nationale n'était-elle pas trop étroite? N'a-t-on pas trouvé la place Dorian trop petite?

Les masques étaient nombreux. Tout le monde a voulu s'amuser et oublier pendant quelques heures de joyeux ébats les soucis du travail quotidien.

Riches et pauvres ont pris part à ces divertissements presque aussi vieux que le monde, et certainement *c'était bien le beau sexe qui manquait le moins.*

Comme le bonheur et la beauté sont des choses bien rares, chacun s'est souvenu de ces deux vers de Théophile Gauthier :

Jouissons, faisons nous un bonheur de surface;
Un *beau masque* vaut mieux q'une *vilaine face.*

D'où vient le mot Carnaval ?

Les explications sont nombreuses.

Cependant on lui donne généralement une origine latine et l'on admet qu'il signifie tout simplement *adieu à la viande.*

Le carême su en effet le *mardi-gras.*

L'usage du masque nous vient de l'Italie où le travestissement à toujours été en honneur.

Mais le masque était connu depuis bien longtemps.

On prétend qu'il remonte au théâtre grec.

La plus grande insulte ou la plus sévère critique à faire aux acteurs grecs qui étaient toujours tous masqués, consistaient à les obliger à quitter leur masque.

Mais comme nous ne voulons faire ni l'histoire du *Carnaval* ni celle du *masque*, revenons donc au *Mardi-gras* des roannais et des... roannaises.

Nous n'avions pas encore vu de bal à Venise.

Un jour de *mardi-gras*, il est bien permis de faire une visite à l'établissemen de M. Brelier ?

Votre serviteur ne danse pas; vous ne lui en ferez pas un crime, messieurs, et vous, mesdames, vous ne lui en voudrez pas.

Mais s'il ne danse pas, il peut avoir du plaisir à voir danser de joyeux couples amoureusement enlacés et à suivre des yeux les fièvreux balancements des danseurs qui tourbillonnent au milieu d'une foule bigarrée et folichonne !

Et puis ce n'est pas un bal ordinaire que celui du *mardi-gnas* dans la salle de Venise.

Bien décorée, cette salle était splendide.

L'éclairage ne laissait absolument rien à désirer.

Et l'orchestre donc? Quelques bons musiciens sous la direction de notre artiste roannais, de notre cher Chassain, aimé des belles et des danseurs, jetaient à tous les échos les notes de leurs meilleurs morceaux.

Une société choisie avait daigner se confondre avec le commun des mortels, et les plus honorables personnages de notre ville s'extasiaient devant les charmes de nos belles petites *déguisées en danseuses* ou en *dominos roses !*

Nous ne savons pas si la *Justice dansait* mais en tous les cas nous avons vu des *magistrats* au bal !

Des *conseillers* municipaux ne pensant guère à interpeller M. le Maire, constataient sans doute que ce jour-là l'*opportunisme* le plus pur devait faire place au plaisir et à la joie !

Nous n'incriminons pas, au contraire !

D'ailleurs nous avons pu voir que le *barreau* était aussi dignement représenté et que *l'armée* comptait au nombre des danseurs et peut-être aussi des travestis quelques uns de ses plus galants lieutenants et sous-lieutenants ! Que voulez-vous, on les voit *partout*, ces *offs* !

Mais trêve à nos plaisanteries qui pourraient peut-être bien ne pas faire plaisir à tout le monde !

Restons encore un moment au bal et choisissons celle qui, d'après nous, sera bientôt proclamée la reine de céans. Ne cherchons pas longtemps, et, vous mon cher *Chassin*, chargé d'offrir à la plus belle le bouquet de reine, venez ici que nous vous désignions celle qui mérite les fleurs dont vous disposez.

Nos compliments les plus sincères, mon ami, pour avoir suivi nos conseils et donné à Mme *Amélie...* la palme qui lui revenait si bien !

Le bouquet décerné, le galot infernal terminé, on danse toujours, on danse encore ! On rit, on s'amuse, on est tout aux plaisirs ! Il n'y a là qu'un monde de frères parmi lesquels régne l'amitié la plus franche.

Peu à peu le matin arrive et la fête touche à sa fin.

Puis, comme a dit J. B. Rousseau,

Le masque tombe, l'homme reste
Et le héros s'évanouit.

CHRONIQUE LOCALE

Mairie de Roanne. — *Avis* — Le Maire de la ville de Roanne, donne avis, que M. le Contrôleur des contributions directes ainsi que MM. les Répartiteurs recevront à la mairie, le mercredi, 26 courant, de 2 heures 1/4 à 5 heures du soir, les contribuables qui auront des réclamations à leur présenter.

Le Maire,
Antony AUBOYER.

Création d'un Marché aux fourrages et aux Chevaux. — Un habitant de Roanne adresse au Maire, une lettre pour le prier de créer un marché aux fourrages.

Nous sommes autorisés à lui répondre que le Conseil municipal a demandé le 9 février 1889, la création de ce marché place Victor Hugo et d'un marché aux chevaux, place des Cerisiers; que la délibération a été transmise à la Préfecture, le 28 du même mois; que le dossier est revenu le 1er mars pour être complété et qu'il est enfin reparti le 4 mai.

Depuis, pas de nouvelle; la municipalité a de nouveau réclamé le 28 janvier dernier : elle attend encore la réponse.

Travaux de distribution d'Eau de la Ville de Roanue. — Jeudi 20 courant, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication de la Canalisation en fonte de la distribution d'Eau d'ont le montant prévu est de 1.024.000 fr.

Six concurrents se sont présentés et ont été admis. Parmi eux cinq ont demandé une augmentation de prix variant de 7 à 15 %.

Un seul, M. Gibault de Paris, a consenti un rabais de 6 % et a été en conséquence déclaré adjudicataire.

Bonne journée pour la Ville de Roanne qui réalise de ce chef une économie importante au lieu de subir une augmentation de dépenses que tout le monde craignait à bon droit.

Hospice de Roanne. — *Avis.* — La Commission administrative de l'Hospice de Roanne donne avis que, le 19 mars prochain, à 3 heures du soir, en son Bureau, elle procédera à l'adjudication au rabais des travaux à exécuter dans la salle A. Fleury, consistent en parquet et peintures, s'élèvent à 1000 francs. Les devis et cahier des charges sont au Bureau de l'Hospice, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à midi.

Hospice de Roanne, le 19 Février 1890.

L'Administrateur de service.
CHANRION.

La fermeture des Cafés. — Dans la nuit du 15 au 16 février, pour fermeture tardive de café, contraventions ont été dressées contre les nommés Vachez Théophile, cafetier, rue St Alban, et Faillet Jean, cafetier, Cours de la République. Ces messieurs avaient encore à 2 heures du matin des consommateurs dans leurs établissements.

Exposition rétrospective de tableaux et objets d'art, d'antiquité et de curiosité. — L'Exposition rétrospective qui s'organise officiellement à l'occasion du Concours régional de Roanne, sera ouverte le 31 mai prochain, dans un bâtiment spécial édifié par les soins du Comité général du concours.

Les commissaires de l'Expositton s'empressent d'avertir MM. les collectionneurs et propriétaires d'objets d'art si nombreux dans le département de la Loire. Ils sont certains que tous tiendront à honneur de se faire représenter à cette exposition qui sera une véritable révélation des richesses artistiques du Forez.

Conférence populaire. — Ce soir, à 8 heures, place de Larochette, salle des Ecoles, au faubourg Clermont, conférence publique par J. *Delmorès* sur : *La Morale Sociale.*

Dîner forezien. — Les foreziens de Paris se sont réunis le 15 février, au *Palais-Royal*, et ont donné leur *29e diner forezien.* M. Souchier, notre confrère du *Journal de Roanne*, assistait à ce dîner.

Le président de la Société, M. Jules Garnier, a présenté M. Souchier à nos compatriotes On a bu à sa santé, et M. le docteur Gonnard a prononcé quelques paroles sympathiques à son égard.

M. Souchier a répondu et a remrecié les foreziens de Paris du bienveillant accueil qu'ils lui ont fait.

Nous adressons toutes nos félicitations à notre confrère.

M. Souchier, l'un de ses membres les plus autorisés, a certainement bien représenté la *presse forezienne.*

Dons aux pauvres. — 1° Versé par M. le Proviseur du Lycée de garçons, la somme de 236 fr. 40 centimes, produit d'une quête faite à l'occasion du 1er janvier, parmi les administrateurs, professeurs et élèves.

2° Versé par Mme la Directrice du Lycée de jeunes filles, la somme de 80 fr. 55 centimes, produit d'une quête faite à l'occasion du 1er janvier parmi les professeurs et élèves.

Harmonie Roannaise

Le bal masqué travesti que donnera l'Harmonie Roannaise, samedi 1er Mars, promet d'avoir un véritable succès, à en juger par les cartes déjà prises.

Prix d'entrée : Un Cavalier, **2** fr. — Une Dame, **1** fr. — Point de vue, **1** fr.

On peut se procurer des billets à l'avance chez M. Brun libraire hotel des Postes et salle de Venise.

Une affiche du jour donnera les détails.

Avis : A l'occasion du bal donné par l'Harmonie Roannaise, la société Dramatique du Faubourg Mulsant prévient le public qu'elle met en location un grand choix de costumes à des prix modérés

Vu le but pour lequel est donné ce bal nous lui souhaitons un plein succès.

Lyre roannaise. — Cette société organise pour le 8 mars, un grand concert au théâtre de la ville. La *Lyre* donne ce concert pour ses membres honoraires. Nous ne doutons pas du succès.

Sou des Ecoles. — Le deux mars, au Théâtre de Roanne, conférence publique organisée par le Sou des Ecoles avec le concours d'un sénateur, M. J. Massé.

Combattants de 1870-71. — *Assemblée Générale du 16 Février 1890.* — Dans cette réunion, la commission du monument commémoratif a fait part à la société des nombreuses marques de sympathie qui lui parviennent de l'arrondissement.

La première liste de souscriptions parvenui est celle de Monsieur Félix, maire de Pinay, recueillie par ses soins dans les hameaux de la commune et s'élevant à francs 46.25

Elle se fera un devoir de publier toutes les listes au fur et à mesure de leur retour,

Dans cette même séance, la société a décidé à l'unanimité d'offrir la présidence d'honneur à Monsieur De La Tour du Pin ancien commandant des mobiles de l'arrondissement de Roanne et la vice présidence à Monsienr Gauthier, de Mandax, ancien captaine.

Elle ne pouvait faire un meilleur choix, ces sympathiques officiers ayant laissé un s bon souvenir aux soldats qu'ils ont eu l'honde conduire au feu.

Accident. — Jeudi, vers 10 h. 1/2 du matin, le sieur Préfol Michel, de St-Rirand montait la rue Nationale, conduisant deux bœufs, attelés à un char, lorsque, place de l'Hôtel-de-Ville, il fut saisi et arrêté par une voiture qui descendait. Préfol s'affaissa. Il fut relevé et transporté à la pharmacie Sarrazin où il reçut des soins nécessaires. Une heure après, il put continuer sa route. Ses blessures sont sans gravité.

Arrestation. — Le nommé Valois Claude, âgé de 24 ans, charcutier, domicilié à St-Romain-la-Mothe, a été arrêté vendredi sous l'inculpation de vol simple.

Dans la rue. — Le nommé Barriquand François, âgé de 11 ans, demeurant rue du Rivage, 19, a déposé au bureau de police un portemonnaie renfermant la somme de 3 francs qu'il venait de trouver dans cette rue.

— Mme Issacard, demeurant rue des Eloppées, a déclaré qu'elle avait perdu dimanche dernier, vers 9 heures du soir, dans la rue de l'Entrepôt, un chale à carreaux marrons et blancs, avec des petits filets rouges.

— Mardi, vers 5 heures du soir, le nommé Dubet Joseph, âgé de 20 ans, plâtrier, demeurant rue Beaulieu, 4, est venu déclarer au bureau de police qu'il avait trouvé dans la rue Nationale, une montre à remontoir en argent, avec chaine du même métal et qu'il tenait à la disposition de son propriétaire.

Cette montre a été réclamée par le sieur Bertoly, marchand forain, demeurant rue Nationale, 43.

— Mme veuve Sornin, demeurant rue Traversière, 10, a perdu, le 7 février, un portemonnaie contenant la somme de 5 francs.

— M. Reheiser, demeurant rue Nationale, a perdu le 9 courant, de la Place des Promenades à la rue Nationale, un bracelet en argent.

Contraventions. — Contravention a été dressée contre les nommés Bost Jean, âgé de 25 ans, tisseur, demeurant rue de Sully, 15, Bost Adolphe âgé de 23 ans, teinturier, demeurant rue Jacquard, 8 et Bost Joseph, âgé de 17 ans, cultivateur, demeurant rue de Clermont, 18, pour rixe sur la voie publique et violences légères réciproques.

Procès-verbaux. — Procès-verbal a été dressé au sujet d'un vol d'un portemonnaie renfermant la somme de 90 francs, commis au préjudice de la femme Barge, demeurant à Riorges.

Les auteurs de ce vol sont encore inconnus.

— Un autre procès-verbal a été dressé pour procéder à une information au sujet d'un abus de *blanc-seing* commis au préjudice de MM. Charrondière et Boissières, tous deux employés au P.-L.-M.

Au Violon. — Le nommé Mariot Joseph, agé de 32 ans, chanteur ambulant, sans domicile fixe, né a la Guadeloupe, a été mis au violon mercredi soir pour ivresse manifeste.

— Jeudi matin, le sieur Guillon François, agé de 31 ans, tisseur, demeurant rue Ste-Elisabeth. N° 63, a été mis aussi au violon pour ivresse manifeste et violences légères envers sa femme.

JURISPRUDENCE USUELLE

Propriétaire et locataire, — Réparations locatives.

Le locataire, que son propriétaire a laissé déménager sans lui réclamer le montant des réparations locatives, n'est pas libéré de l'obligation de supporter ces réparations.

Cette question présente un grand intérêt. Il semble, en effet, que l'autorisation d'enlever les meubles, donnée par le propriétaire sans réserves et sans réclamations, implique la renonciation au droil d'exiger les réparations locatives.

Le tribunal de paix avait décidé en ce sens et débouté le propriétaire de sa demande.

Mais sur l'appel interjeté par le propriétaire la septième chambre du tribunal civil de la Seine a jugé que le locataire ne pouvait être déchargé de l'obligation qui lui est imposée de supporter les réparations locatives que par une convetion expresse intervenue à ce sujet et a condamné le locataire à payer le monde ces réparations.

RÉGULE.

NOUVELLES DIVERSES

Un tableau de Rambrandt

Cette semaine grand bruit autour d'une toile que l'on attribue au célèbre peintre Rambrandt et que l'on a découverte récemment au Pecq dans une vente publique.

Ce tableau qui a été acheté presque pour rien est sur le point d'être vendu 250.000 fr. Les œuvres de Rambrandt ont toutes une grande valeur. La presse parisienne s'est occupée très longuement de savoir si oui ou non cette toile était bien de Rambrandt.

De nombreux peintres ont été consultés à ce sujet. Les avis sont très partagés jusqu'à présent.

Les mineurs en grève

Une grève des mineurs a éclaté dans le bassin de la Loire au commencement de cette semaine.

Ce n'est pas précisément une grève ayant pour objet quelques légitimes revendications ouvrières. C'est surtout un grand acte de solidarité.

A St-Etienne, les ouvriers de la compagnie des houillères, exigent la réintégration d'un camarade injustement chassé.

A Monthieux, les ouvriers ne veulent pas admettre un nouveau gouverneur antipathique et réclament qu'on choisisse ce nouveau gouverneur parmi les ouvriers actuels de la mine.

Comme on le voit, les réclamations des grévistes ne sont pas exagérées.

Dans une réunion qu'ils ont eu jeudi à la Bourse du Travail, à St-Etienne, au nombre de 800 environ, ils ont élaboré et adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Réintégration dans son poste de l'ouvrier remercié aux Houillères;

2° Choix d'un nouveau gouverneur pris parmi les ouvriers actuels de Monthieux;

3° Elaboration d'un programme de revendications qui sera soumis à une assemblée générale;

4° Lettre d'appel à tous les syndicats et comités de surveillance des mineurs.

La cause des mineurs est juste. Nous souhaitons vivement qu'ils obtiennent le plus large succès.

Horrible explosion

Si les mineurs de St-Etienne réclament leurs droits, leurs camarades de la Machine, près de Nevers, viennent au nombre de 44 succomber victimes du travail.

Une horrible explosion s'est produite, et, outre tous ces morts, a fait de nombreux blessés.

AU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 21 février

Pour une boîte d'allumettes ! — Le nommé *Soulier*, a été trouvé porteur d'une boîte d'allumettes de contrebande. Pour cela il a subi 15 jours de prévention et il est condamné à 16 francs. d'amende. C'est un peu dur !

Outrage et violences. — La femme Oblette, née Saignol Marguerite, de St-Just-en-Chevalet, est condamnée à 16 francs d'amende. Qu'a-t-elle donc fait ?

Elle a tout simplement *giflé* à plusieurs reprises le notaire de l'endroit. Ce dernier venait chez elle pour lui faire signer un acte de vente contractée par son mari.

A St-Denis-de-Cabannes. — Le nommé A.... âgé de 25 ans, demeurant à St-Denis-de-Cabannes, à été condamné à 25 jours de prison pour outrage, violences, bris de clôture et a 25 francs d'amende pour ivresse.

Délits de chasse. — Mme Vinet, née Marguerite Peget, est condamné à 50 francs d'amende pour colportage de gibier en temps prohibé. Comme cette dame était complètement de bonne foi le président lui conseille d'adresser un recours en grâce au Président de la République.

— Le nommé Comte Claudius a chassé en temps prohibé. Pour ce fait, 50 francs d'amende.

CHRONIQUE RÉGIONALE

JARNOSSE

Le syndicat des ouvriers tisseurs de Saint-Hilaire s'est réuni en assemblée générale sous la présidence du citoyen Auclair, pour procéder à l'élection des membres du bureau dont le mandat est expiré. Tous ont été réélus.

Le citoyen Verne de Jarnosse a fait une conférence où il a démontré l'utilité des syndicats, leurs devoirs et les services rendus pendant les grèves des campagnes et de Cours.

Il a engagé tous les citoyens non syndiqués à le faire le plus tôt possible.

Il a en outre fait remarquer les abus faits par certains patrons de la région, et leurs répressions par l'autorité supérieure. Il a aussi engagé les habitants de St-Hilaire à fonder comme dans les communes environnantes une société de secours mutuels, qui est encore un moyen de secourir bien des ouvriers atteints par les maladies et infirmités.

Une collecte faite pour les grévistes de Cours à l'issue de la réunion a produit la somme de cinq francs.

Nous remercions pour les grévistes de Cours les généreux donnateurs. J. B.

ETAT-CIVIL DE ROANNE

Du 16 au 22 Février 1890

Mariages 8

Du 17. — Moine Claude-Marie, 33 ans, cocher et Mangavel Marie, 29 ans, éplucheuse.

Du 22. — Prajoux Benoit, 48 ans, tisseur et Giroux Jeanne, 34 ans, blanchisseuse. — Segret Jean, 26 ans, poëlier et Giraudeau Marie 25 ans, tisseuse. — Fréchet Antoine, 23 ans et Dessertine Anne, 18 ans, tisseurs. — Passinge Jean, 29 ans, cultivateur et Dubouis Marie-Emélie, 27 ans, cuisinière. — David Jean-Marie, 24 ans, pareur et Domazon Pétronille, 23 ans, tisseuse. — Brulas Joseph, 23 ans, cordonnier et Goutaudier, Claudine, 19 ans. — Vernière Jean-Marie, 30 ans, tisseur et Barge Claudine, 30 ans, cuisinière.

Naissances 15

Du 16. — Pitre Marie, fille d'Antoine et de Mollon Antoinette, bouchers. — Corget Marie-Antoinette, fille de Jean et de Mottet Pierrette, bouchers. — Genonel Henry, fils de Jules-François et de Gouttenoire Marguerite, tisseurs. — Michalet Marthe, fille d'Antonin, teinturier et de Bresson Claudine. — Tardivon Lucien - Claudius - Raymond, fils de Pierre, tailleur d'habits et de Larose Angèle-Hortense. — Bancillon Marie-Louise, fille de Gabriel-Louis, teinturier et de Caboux Jeanne, couturière.

Du 17. — Challas Françoise-Etiennette, fille d'Antoine, colleur et de Masson Marie, tisseuse. — Avel Andréa-Marie, fille de Jean-Jérôme, tanneur et de Dégoutte Anne. — Granger Jeanne-Baptistine, fille de Joseph et de Delarbre Amélie-Jeanne, boulangers. — Gareanne Philiberte, fille de Benoit, tisseur et de Bœuf Marie.

Du 18. — Cabin Georges, fils de Jean, tisseur et de Forges Antoinette, canneteuse. — Cabin Claude, fils des mêmes.

Du 19. — Vincent Marie-Louise, fille de Mathieu, tanneur et de Cordelière Catherine, tisseuse. — Dumont Benoit-Félix, fils de Pierre-Marie, cocher et de Vulliés Marie-Joséphine, lingère.

Du 21. — Meunier Jean-Bertrand, fils de Jean, boulanger et de Millet Jeanne-Marie, tisseuse.

Décès 12

Du 16. — Farge Marie, 64 ans, tisseuse, épouse de Desportes Etienne, tisseur. Guérin Antoine, 59 ans, représentant de commerce, veuf de Deville Marie. — Vernay Antoine, 51 ans, tailleur d'habits, époux de Royer Jeanne. — Boyer Jean, 44 ans, tisseur, époux divorcé de Accary Benoite. — Haller Hortense, 2 mois.

Du 17. — Berthelot Françoise, 78 ans, veuve de Couturier Philibert. — Champromis Louis, 64 ans, tailleur de pierre, veuf de Marcel Alexandrine. — Brugière Benoite, 13 ans.

Du 18. — Berger Jean, 74 ans, rentier, veuf de Teinturier Marguerite.

Du 19. — Chapelle Marie, 58 ans, canneteuse, épouse de Corgier Pierre, ex-boucher.

Du 20. — Déchavanne Claude, 2 mois.

Du 21. — Dussaire Pierrette, 43 ans, épouse de Pénin Joseph, maçon.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Liquidation judiciaire DELAUNAY

MM. les créanciers sont invités à se rendre le 5 du mois de mars, à 10 heures du matin, au Tribunal de Commerce, salle des créances, pour faire vérifier leur créance sur la demoiselle Delaunay, confections à Roanne, et en affirmer la sincérité s'il y a lieu.

NOTA: Les créanciers qui n'ont pas encore remis leurs titres et bordereaux sont invités à en faire la remise dans les mains du Greffier ou du liquidateur définitif, M. Gallant, dans le délai de quinzaine fixé pour la réunion de l'assemblée de vérification.

Les procurations délivrées par les créanciers doivent être enregistrées et contenir spécialement le pouvoir d'affirmer la sincérité de la créance.

Liquidation judiciaire CHARONDIÈRE

J'ai l'honneur de vous informer que, par jugement du 20 Février courant, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la Liquidation judiciaire du sieur Charondière François, marchand de meubles, rue Ste-Elisabeth, à Roanne.

M. C. Beluze, a été nommé juge-commissaire et M. H. Boulard, désigné comme liquidateur provisoire.

En exécution de l'article 9 de la loi du 4 mars 1889, je viens vous inviter à vous rendre le 27 prochain, à dix heures du matin, au Tribunal de Commerce, salle du greffe, pour examiner l'état de situation du débiteur, donner votre avis sur la nomination du Liquidateur définitif à être consulté sur l'utilité d'élire un ou deux contrôleurs.

Liquidation judiciaire BIÉTRON

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Biétron Honoré, négociant, à la Pacaudière, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 1er Mars à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 10 % promis par le concordat.

Faillite dame PONS

MM. les créanciers de la faillite de la dame Pons née Ducher de St-Symphorien-de-Lay, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 1er Mars à 11 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 43.25 % leur revenant.

Faillite Escaich

MM. les créanciers de la faillite du sieur Escaich, marchand de fromages et primeurs à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 28 février à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 2.89 % leur revenant.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Roanne, le 22 février 1890

Le Greffier :
J. GONINDARD.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Mouvement du 14 au 18 Janvier 1890.

159 Versements	51,178 50
94 Remboursements	28,270 90

Nouveaux: 38. — Comptes soldés 13.

Etude de Me **Corneloup**, avoué à Roanne, rue des Bourrassières.

VENTE PAR LICITATION
AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS
d'un
VASTE IMMEUBLE
Consistant en ;
Bâtiments et Cour
Situé à Roanne, angle des rues Bayard et du Phénix.

Mise à Prix . . . DIX MILLE Francs

ADJUDICATION au Mardi 4 Mars 1890, à 9 heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Corneloup, avoué poursuivant ou à Me Vial, avoué colicitant ; et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Roanne où il est déposé.

Pour extrait,
Signé : **Corneloup.**

Cabinet Dentaire
DE 1er ORDRE
DONNEUX, DENTISTE
RUE Ste-Elisabeth, 76,
ROANNE

A Louer
Sur la route de Villerest, près Roanne
5 PIÈCES
MEUBLÉES ou non MEUBLÉES
Avec le droit de Promenade dans le clos
S'adresser à Mme Ve BERNARD, horticulteur. rue Nationale, à Roanne.

HERNIES
NOUVELLE DÉCOUVERTE
Le Bandage-gant BARRÈRE *élastique, sans ressort ni leviers*, se moule, s'efface sur le corps; gène nulle. Il est le dernier mot de l'efficacité et de la douceur.
L. BARRÈRE, Méd. inv. PARIS, 3, Bd du Palais 1 à 4 h. — BROCH. 1f

Le Bandage Barrère a été adopté pour l'armée Collaborateur de passage à Roanne, hôtel du Nord, vendredi, samedi 28 février, 1er mars.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

Ni appétit, ni sommeil . — Pertrève (Nièvre), le 27 août 1889 . — Je n'avais ni appétit ni sommeil; depuis que j'ai pris des **Pilules Suisses** je mange bien et je dors bien. Vous pouvez faire de ma lettre ce que vous voudrez.

(Sig. lég.(GIRAULT, garde champêtre.

AVIS

Mme HERMANN, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir un grand

CAFÉ-RESTAURANT

Genre DUVAL

80, rue St-Jean, 80

Maison Lenoir

Diners à la Carte et à Prix Fixe
Diners sur commande.
On porte à domicile
Table d'Hôtes à 1 fr. 50, à midi et à 7 heures
Choucroute, Jambon fumé,
Saucisses, Cervelas,
Escargots de Bourgogne
tous les jours et à toute heure
Arrivage d'Huîtres tous les jours
Consommations de 1er choix
Cuisine Bourgeoise
On prend des pensionnaires

PRIX TRÈS MODERÉS

Maison recommandée à MM. les Voyageurs de commerce

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HOTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE
TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Élisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser *un orchestre* irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des *corporations* et des *sociétés* qui désirent organiser des fêtes.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈBRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardien du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SAPIN, CHÊNE
ZINC, PLOMB CAPITONNÉ
ET FRETTÉS POUR TRANSPORT SELON LES PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL
IMMORTELLES, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS
ENTRETIEN DES TOMBES

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

A LOUER

UN BEAU MAGASIN

ARRIÈRE-MAGASIN, LOGEMENT ET
DÉPENDANCES

MAISON AUBOYER

Place de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au Grand Bazar Parisien.

CRÈME PERROT

MARQUE DÉPOSÉE

EMBELLISSEMENT IMMÉDIAT

La Crème Végétale Perrot
est d'une action salutaire et bienfaisante sur la peau, qu'elle rend plus blanche, plus souple, plus diaphane, et lui donne de la fraîcheur.
Elle est hygiénique, adhérente, invisible et rafraîchissante. Fait disparaître les rides, le hâle du teint et les taches de rousseur. Elle est de toute innocuité pour le tissu dermal.
La Crème Végétale Perrot
s'emploie avec avantage et de préférence à tous les produits similaires. Par sa parfaite adhérence elle ne laisse aucune trace (par contact) sur les voilettes, rubans et autres objets de toilette.
Crème blanche ou rose pour Blonde et bistre pour Brune.

Prix du flacon : **3** fr. — Envoi franco contre mandat ou timbres-poste.
PERROT & Cie, 3, Rue du Helder, Paris

Seul dépositaire à Roanne : **Grand Bazar du Siècle**, rue de la Sous-Préfecture, 5

LE

COURRIER FRANÇAIS

ILLUSTRÉ

Jules ROQUES, *Directeur.* — 5e ANNÉE.

Le plus artistique des journaux illustrés. Aucun journal de ce prix ne donne dans chaque numéro autant de dessins intéressants — 8 pages de dessins sur 12. — Le numéro, 0,40 c., librairies et gares. Abonnements, 20 fr. par an. — Bureaux, 14, rue Séguier, Paris. Envoi numéro spécimen sur demande. On demande des dépositaires dans toutes les villes.

UNE TRÈS CURIEUSE

et intéressante brochure donnant les moyens de guérir les vices du sang, les maladies de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac et les rhumatismes est envoyée gratis et franco sur demande à Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons
Roti — Assorti — Conserves
Homard — Huitres d'Arcachon — Gibier
tous les jours.

VIN DE LA COTE 1er CHOIX
LIQUEURS DE MARQUE

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiants toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables marchines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

PRETS d'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'An.
Remboursement dans 5 ans ou par mois. — *Rien à payer d'avance.*
DISCRÉTION. — ECRIRE AU DIRECTEUR DE L'**UNION COMMERCIALE** *102, Bd Voltaire, Paris.*
Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères.
PLACEMENTS DE FONDS

---

40 Fr. par Semaine à Gagner

(HOMMES ou DAMES)
Travail facile chez soi, sans quitter emploi (Ecritures, Copies, etc.)
Ecrire au Directeur de l'*AVENIR INDUSTRIEL*, **20, Avenue Parmentier, PARIS.**

Roanne. — Imprimerie du *Réveil Roannais*

Le Gérant: DELORME.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeûners depuis **1** fr. **25**. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Élisabeth, 77, ROANNE 6

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

GRANDE PHOTOGRAPHIE GÉNÉRALE

Direction DESSENDIER

BREVETÉ EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Médaille et Mention Honorable, à l'Exposition Universelle 1889

ATELIERS SPÉCIAUX ET UNIQUES A ROANNE
POUR LES
REPRODUCTIONS & AGRANDISSEMENTS AU CHARBON

Une des rares Maisons de la Province possédant chez elle un personnel d'artiste de 1er ordre pour tous ces travaux qui demandent l'intervention de la retouche.

PORTRAITS INALTÉRABLES 6,50 la douzaine.
PLUS UNE GRANDE CARTE ALBUM — **ÉTRENNE**
Prix Unique pour les Enfants et les Grandes personnes
La réussite en est absolument garantie ; tout portrait ne plaisant pas peut être rigoureusement refusé
PAR LES TEMPS LES PLUS SOMBRES, PAR LA PLUIE, ON GARANTIT LES MÊMES RÉSULTATS

M. DESSENDIER, opère lui-même à Roanne.
On sait que la valeur d'un portrait ne dépend que du talent de l'opérateur.

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

VENTE A CRÉDIT

AUX GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

VENTE A CRÉDIT

GOMPEL & Cie

ROANNE --- *4, Cours de la République, 4,* --- ROANNE

Vente avec facilités spéciales de paiement de toutes sortes de marchandises. — Intermédiaires supprimés, — Opérations du fabricant avec le commerçant appropriées du commerçant au particulier. — Provenance directe de fabrique ; garantie de l'acheteur. — *Les Grands Magasins de Nouveautés,* **Maison GOMPEL et Cie**, est la plus ancienne et la seule maison jusqu'à ce jour, qui, par une organisation spéciale ait réalisé et mis en pratique, le principe : de vendre à crédit aux mêmes prix que les 1res maisons de comptant, et pour prouver la puissance de son organisation, elle fera un **rabais 5%**, sur tout achat au comptant. L'Administration engage vivement les personnes désireuses d'entrer en relations avec la maison, de venir se rendre compte par elle-mêmes, visiter nos magasins où elles seront reçues par un personnel complaisant et empressé.

VENTE A CRÉDIT

TRAVAIL --- ÉCONOMIE --- PROSPÉRITÉ

Toilerie, Lingerie, Chemiserie, Doublures, Rouennerie, Lainages, Nouveautés, Châles, Mérinos et Cachemires, Cretonnes, Calicots, Cotonnades, Mouchoirs, --- Couvertures et Couvre-pieds, Tapis, Foyers, Mokettes, Carpettes, Jersey, Horlogerie, Bijouterie, Argenterie, Miroiterie, Bronzes, Couverts, Montres et Chaines, Pendules, Réveils-matin. Chaussures de travail et de luxe, Hommes, Jeunes Gens et Enfants, Chapellerie, Parapluies et Ombrelles, Corsets, Bas et Chaussttes, Meubles et Literie, Fourneaux, Crins, Sommiers. Lits en fer, Suspensions, Voitures d'enfants, etc.

CONDITIONS D'ACHAT & DE PAIEMENT

Pour **2** f. de versem. - on a de suite **25** f. March. - le reste payable **1** fr. par sem.						
3	»	»	30	»	»	1,50 »
4	»	»	40	»	»	2,00 »
5	»	»	50	»	»	2,50 »
10	»	»	60	»	»	3,00 »
15	»	»	75	»	»	4,00 »
20	»	»	100	»	»	5,00 »

Pour la bijouterie et la confection, le 1er versement est de 20 %. | Pour tous les achats au-dessus de 100 fr. on traite de gré à gré avec la direction

VENTE A CRÉDIT

VENTE A CRÉDIT

ROANNE -- *4, Cours de la République, 4.* -- ROANNE

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le *1889*

LeMaire,

Le Gérant: DELORME.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE